

***LE CONTRÔLE D'AUTORITÉ
DES
NOMS ARABES DE LA PÉRIODE CLASSIQUE
A LA
BIBLIOTHECA ALEXANDRINA***

Communication présentée

par

Iman Khairy

Senior Cataloger

Bibliotheca Alexandrina

Email: iman.khairy@bibalex.org

à la

27^{ème} conférence annuelle du MELCOM International
Alexandrie, 23-25 mai 2005
(version revue de janvier 2006)

*Traduction française par Annick Bernard
Conservateur général honoraire des bibliothèques*

RÉSUMÉ

Cette communication présente la méthode de travail suivie par la Bibliotheca Alexandrina pour établir la forme d'autorité des noms arabes anciens et alimenter un fichier d'autorité bi-écriture arabe et latin à l'aide du système de gestion de bibliothèque VIRTUA de la société VTLS, premier pas vers des projets de coopération avec des catalogues collectifs et des fichiers d'autorité. Est abordée la nécessité impérieuse de normes adoptées d'un commun accord pour rendre possible l'échange de notices d'autorité de noms en écriture arabe. Des modèles sont proposés en vue de la coopération.

Note de la traductrice : les noms arabes qui figurent dans l'original anglais sont translittérés selon les règles ALA-LC. Nous les avons reproduits tels quels dans la traduction sans chercher à rétablir la translittération ISO233-2 pratiquée en France.

INTRODUCTION

Tous les catalogues en écriture arabe accessibles en ligne que nous avons consultés utilisent leur propre méthode pour établir la vedette d'autorité des noms arabes anciens, cela tout en appliquant les mêmes règles de description. Le recours à de nombreux ouvrages de référence et l'emploi de méthodes diverses pour établir les vedettes entraînent une grande variété de formes d'autorité utilisées pour le même nom dans les différents catalogues. Par voie de conséquence, cette diversité de formes pour un même nom arabe ancien peut représenter un obstacle à la création d'un catalogue collectif et d'un fichier d'autorité constitués en coopération. Cependant, lorsqu'une bibliothèque a mis au point et adopté des règles pour établir les noms d'auteur dans son catalogue, il devient rédhibitoire d'y substituer d'autres règles, en raison de l'énormité du travail de reprise des vedettes qui en résulterait.

Pour résoudre ce problème, la BA a choisi d'enregistrer pour les noms arabes anciens toutes les formes présentes dans les quatre ouvrages de référence les plus communément utilisés dans les bibliothèques qui travaillent en écriture arabe. Ceci implique le respect absolu des instruments de référence et des règles préconisées par la Bibliothèque du Congrès dans les LCRI [*Library of Congress Rule interpretations*] et appliquées dans le programme coopératif NACO [*Name authority cooperative program*], tel qu'on peut le voir dans OCLC, mais en écriture arabe.

La pratique de la BA est de se conformer à une source principale pour établir une vedette d'autorité en écriture arabe, de prendre en formes rejetées toutes les autres formes en écriture arabe trouvées dans les trois autres sources, et d'enregistrer en zone de lien (étiquette 7xx en format MARC21) la forme translittérée conforme aux *Library of Congress Authorities*.

La BA a pour objectif de constituer en écriture arabe un catalogue collectif ainsi qu'un fichier d'autorité qui serait l'équivalent arabe de NACO et pourrait s'appeler ANACO, pour « Arabic Name authority cooperation ». Serait offerte ainsi aux bibliothèques qui travaillent en écriture arabe la possibilité d'échanger des vedettes d'autorité des noms tout en conservant localement leurs règles et usages bien que se conformant aux règles adoptées pour la coopération au sein de ANACO.

L'établissement des vedettes d'autorité pour les auteurs classiques

On définit comme auteur classique tout auteur actif avant le 20^{ème} siècle : tout auteur mort avant 1900 ou 1318 de l'Hégire (calendrier islamique) est traité comme un auteur classique.

Les auteurs dont les dates biographiques sont à cheval sur le 19^e et le 20^e siècle peuvent être traités comme modernes si leur période d'activité principale appartient au 20^e siècle.

LA STRUCTURE DES NOMS ARABES ANCIENS

Pour établir les vedettes d'autorité des noms d'auteur anciens, il est nécessaire de distinguer les différents éléments des noms.

Ces éléments sont les suivants : PATRONYME, ISM (nom reçu à la naissance), LAQAB (surnom), KUNYA, KHITAB (nom honorifique), NISBA (nom de relation). Ainsi, le philosophe et médecin *Ibn Sina* (Avicenne) a reçu le « ism » de *al-Husayn*, le patronyme de *Ibn Sīna*, le « laqab » de *al-Shaykh al-Ra'īs*, la « kunya » de *ŠEXŠO*, et la « nisba » de *al-Bukhārī*.

1. PATRONYME

Le patronyme est généralement introduit par *Ibn* (fils de). Par exemple : *Ibn Hazam*, théologien islamique, *Ibn al-Muqaffa'*, auteur de mélanges de littérature arabe.

2. ISM

Certains noms anciens sont bien connus par leur ISM donné en ordre direct. Par exemple, le théologien et linguiste *Mālik ibn Anas*. Il faut savoir que Mohammed and Ahmed sont les « noms » les plus populaires de la langue arabe.

3. LAQAB

Un LAQAB est un mot ou une expression appliqué(e) à un personnage éminent pour évoquer une qualité réelle ou attribuée. Il peut aussi se référer au nom de famille, ou à une situation déterminée. Ainsi, le célèbre linguiste *Qutrub* (du nom d'un vers qui ne sort que la nuit) a été appelé de la sorte car il avait l'habitude de rendre visite la nuit à son professeur pour l'interroger sur des questions qu'il ne pouvait supporter de garder à l'esprit jusqu'au matin. Le qualificatif peut être un titre honorifique tel que *al-Shaykh* (cheik) ou *al-Ra'īs*. Il peut indiquer la spécialisation dans un domaine du savoir, comme pour *al-Mantiqī* (logicien), ou la profession comme *al-Zajjāj* (maître verrier).

4. KUNYA

La KUNYA est une marque de distinction appliquée à des personnages de premier plan pour les honorer. Elle est généralement associée à un nom de personne. Ainsi, les Arabes appellent *ŠEIOHasani* quelqu'un qui porte le nom de 'Ali, et *Abū-Yūsuf* celui qui a pour nom Ya'qūb. La Kunya est un élément composé dont le premier terme est souvent *Abu*.

5. KHITAB

La KHITAB est un nom honorifique se terminant généralement par al-Dīn. Par exemple, les deux chefs de file soufistes et mystiques *Ibn al-‘Arabī* et *‘Abd al-Qādir al-Jīlānī* ont en commun le même Khitab de *OXK\`DQDīn*.

6. NISBA

La NISBA est un adjectif formé à l’aide du suffixe *ī* pour indiquer l’origine, le lieu de naissance, le pays natal ou un lieu de résidence durable, etc. Ainsi le nom du mathématicien al-Khuwārizmī se réfère à Khuwarizm, nom d’un lieu situé en Asie centrale.

CHOIX DE L’ÉLÉMENT D’ENTRÉE

Puisque des auteurs arabes anciens sont connus soit par leur nom dans l’ordre direct, soit par l’un des autres éléments du nom, la difficulté d’établir la vedette d’autorité consiste à choisir quel est celui de ces éléments (ism, kunya, lakab, nisba) qui sera retenu comme *élément d’entrée*. Première partie du nom d’un auteur, l’*élément d’entrée* est utilisé dans l’index auteur du catalogue pour regrouper toutes les œuvres de cet auteur sous une forme unique.

Pour ce faire, les catalogueurs de la BA s’appuient sur des ouvrages de référence (cf. AACR2r, § 22.22B1). L’*élément d’entrée* d’un auteur donné est établi d’après le nom sous lequel il est le plus connu. Comme il doit être toujours le même afin d’éviter les incohérences dans le catalogue ou sur les rayons du libre accès, il est nécessaire de se conformer à une liste d’autorité. Pour déterminer l’*élément d’entrée*, les catalogueurs de la BA se réfèrent à une liste d’autorité imprimée connue sous le nom de « Maaq », son code de source dans le format MARC21.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE UTILISÉS

Maaq est l’abréviation de *Madākhil al-asmā’ al-‘Arabīyah al-qadīmah*, ou « Entrées des noms arabes anciens », par Sha‘bān Khalīfah. Cette liste, qui fait autorité pour la BA, spécifie pour la quasi-totalité des auteurs arabes anciens l’élément du nom qui doit être pris comme *élément d’entrée*

La construction des noms dans *Maaq*

1. L’élément le plus connu

Maaq choisit comme élément d’entrée unique **le nom sous lequel l’auteur est le plus connu**. Pour le déterminer, *Maaq* s’appuie sur un ensemble de sources, en donnant la préférence aux sources biographiques contemporaines de l’auteur. La bibliographie des sources utilisées occupe les pages 25-42 du volume 1 de l’ouvrage.

2. La forme complète du nom

A la suite de l'*élément d'entrée du nom*, constitué de l'élément le plus connu ou d'une combinaison d'éléments, Maaq indique les autres éléments du nom, après une virgule, dans l'ordre suivant : *khitab, kunyah, ism, patronyme, et tout autre élément*. Maaq donne toujours **la forme complète du nom**, même si celui-ci est très connu sous une forme courte comme *Suyūṭī*. La raison en est qu'on ne peut jamais prévoir par quelle forme le catalogue sera interrogé, *Suyūṭī*, ou *Jalāl al-Dīn al-Suyūṭī*, ou *Jalāl al-Suyūṭī*. Cela évite de consacrer un temps précieux à créer des renvois pour toutes les formes possibles, puisque, grâce à la recherche par mot sur la vedette (*Heading search*), les usagers peuvent interroger le catalogue de la BA par *Suyūṭī*, ou par n'importe quel élément ou combinaison d'éléments du nom de l'auteur.

3. Dates

Maaq utilise le calendrier de l'Hégire (*Hijrī*) pour indiquer les **dates de naissance et de mort** des auteurs classiques, et non pas le calendrier grégorien (0⁻O—Q⁻).

4. L'article Al-

Dans *Maaq*, l'article Al est toujours conservé dans l'*élément d'entrée*, car il est considéré comme faisant partie du nom : ainsi, on peut trouver deux auteurs dont l'un s'appelle *Hasan*, et l'autre *Al-Hasan*.

IDENTIFICATION DES NOMS DE L'EPOQUE CLASSIQUE

Si *Maaq* est la source principale utilisée par les catalogueurs de la BA, ceux-ci ont à résoudre quelques cas pour lesquels il leur faut recourir à d'autres ouvrages de référence.

Cas 1

- l'auteur ne figure pas dans *Maaq* ;
- l'*élément d'entrée* ne semble pas justifié ;
- le nom est mal orthographié ;
- l'orthographe du même nom varie ;
- il y a plusieurs *éléments d'entrée* pour la même personne ;
- les dates sont fausses ou incertaines.

Ouvrages de référence utilisés :

1. *Mu'jam al-Mu'alifin* (Index des auteurs), par Umar Ridā Kahālah
2. *Al-'Alām* (Lumières), par Khayr al-Dīn al-Ziriklī

Lorsqu'elles ont servi à établir la vedette, ces « biographies » sont toujours citées dans la notice d'autorité ; des formes rejetées (renvois *Voir*) sont toujours créées pour renvoyer de la forme fautive à la forme correcte du nom arabe classique.

Cas 2

Les données biographiques sont insuffisantes ou absentes dans l'ouvrage à traiter, et il existe des homonymes dans *Maaq*. Par exemple, si l'ouvrage ne mentionne que la nisbah *Kuwārizmī* et que plusieurs auteurs ont la même nisbah dans *Maaq*.

Ouvrages de référence utilisés

1. *Mu'jam al-Maṭbū'āt* (Dictionnaire des livres imprimés arabes), par Yūsuf Iliān Sarkīs
2. *Kashf al-Zunun*, par Katip Celebi

Ces bio-bibliographies, toujours citées elles aussi dans la notice d'autorité, ont des index auteurs et titres qui sont très utiles pour identifier le bon auteur dans *Maaq*.

TRANSLITTÉRATION / ROMANISATION

Romanisation

La forme romanisée des noms de personne arabes, telle qu'on la trouve dans OCLC ou à la Bibliothèque du Congrès, est prise en vedette de lien afin de permettre la liaison entre les titres en écriture arabe et latine du même auteur (1).

Instruments de travail

- le fichier d'autorité d'OCLC ;
- *Library of Congress authorities* en ligne ;
- les auteurs absents de ces deux sources sont romanisés selon les tables ALA/LC pour la translittération de l'arabe.

(1) [NDLT : la vedette de liaison en format MARC21 des notices d'autorité correspond à la vedette parallèle en format UNIMARC ; en MARC21 la zone 100 n'est pas répétable et le catalogueur doit créer une notice d'autorité pour chaque forme parallèle].

Règles de description

Pour établir les formes d'autorité des noms arabes anciens, nous appliquons les règles suivantes :

1. AACR2 (révision 2002, chapitre 22, Noms de personne) ;
2. *Library of Congress rule interpretations* (LCRI) ;
3. format MARC21 ;
4. politique de la BA pour le catalogage de l'arabe.

Pour les auteurs classiques arabes, la BA s'écarte des AACR2 et des LCRI sur trois points, afin de rester en cohérence avec la forme des noms anciens de la liste d'autorité Maaq. Ces divergences, qui se justifient par les besoins du public, portent sur les dates biographiques, le maintien de l'article Al, et la forme complète du nom.

Règles appliquées par la BA pour le catalogage en arabe

1. En arabe, nous donnons les dates de l'Hégire (calendrier islamique), et non les dates de l'ère chrétienne utilisées dans les formes translittérées des vedettes.

Justification

Les chercheurs ont besoin de déduire des dates biographiques la période de l'Islam à laquelle rattacher le personnage objet de leur étude : période pré-islamique, débuts de l'Islam, Omeyyades, Abbasides, etc. La BA ne mentionne pas la date de l'ère chrétienne entre crochets carrés après la date de l'Hégire, car il est facile de convertir celle-ci en date grégorienne à l'aide des convertisseurs disponibles, ou simplement en ajoutant 580 à la date de l'Hégire pour obtenir une date grégorienne approchant de la réalité.

2. En écriture arabe, nous conservons l'article « Al » de l'élément d'entrée, alors qu'il est omis dans la forme translittérée.

Justification

La suppression du *Al-* de la forme en écriture arabe serait jugée inappropriée par les chercheurs puisque l'article est considéré comme faisant partie du nom, alors qu'en translittération *Al-* apparaît comme un préfixe relié par un tiret. Ainsi, en translittération, nous utilisons *Jahiz* plutôt que *Al-Jahiz*, mais ceci ne peut s'appliquer à la forme en écriture arabe. Cependant, nous omettons le *Al-* en écriture arabe dans les renvois, de même le « Al » n'apparaît pas dans les trois lettres du nom incluses dans la cote.

Nous étudions actuellement la possibilité de traiter le 2^{ème} indicateur de la zone 100 comme ne servant pas au classement, afin de donner la possibilité de conserver ou non le *Al-* dans la recherche. Comme il est dit plus haut, l'article *Al-* est conservé en écriture

arabe seulement. Dans la forme translittérée, il est omis, conformément aux directives de la Bibliothèque du Congrès.

3. Après l'*élément d'entrée*, nous donnons toujours la suite du nom avec tous ses éléments (forme complète du nom).

Justification

En arabe, nous utilisons la forme la plus complète, avec tous les éléments, et non pas le seul *élément d'entrée* bien connu comme, par exemple, *Suyūṭī*, puisque personne ne peut savoir quelle forme les usagers utiliseront pour la recherche dans le catalogue : *Suyūṭī*, *Jalal al-Din al-Suyūṭī*, ou *Jalal al-Suyūṭī*. Soulignons encore que créer des renvois pour toutes ces formes demanderait énormément de temps.

Production et gestion du fichier d'autorité

NOTICES D'AUTORITE ORIGINALES

La création de notices d'autorité originales en arabe s'effectue conformément au format MARC21 pour les autorités dans le module spécifique du système intégré VIRTUA (VTLS), qu'il s'agisse des noms de personne, de collectivités, de vedettes matière, de collections et de titres uniformes.

Forme retenue des noms arabes anciens

Comme il est dit plus haut, la forme du nom trouvée dans *Maaq* est enregistrée comme forme retenue dans la zone 100.

Formes rejetées

1. Forme romanisée

La forme romanisée des noms de personne telle qu'on la trouve dans OCLC et LC est de préférence traitée en « vedette associée » pour permettre de rapprocher les titres en écriture arabe et latine du même auteur.

2. Forme arabe trouvée dans LC/OCLC

La forme en écriture arabe dans les fichiers d'autorité OCLC ou LC est enregistrée en forme rejetée puisque *Maaq* est la source autorisée.

3. Autres formes rejetées

Des renvois sont créés dans les cas suivants :

- Nom dans l'ordre direct si la vedette est établie dans l'ordre inversé
- Nom dans l'ordre inversé si la vedette est établie dans l'ordre direct
- Sigles et toute autre forme du nom

Notes relatives aux sources

- Toutes les sources utilisées pour établir la vedette d'un auteur ancien doivent être citées, y compris le livre en cours de traitement.
- Les sources les plus utilisées sont les suivantes, dans l'ordre de préférence :
 - Sha' bān Khalīfah (*Maaq*)
 - Ziriklī
 - Kahālah
 - Brockelmann
- D'autres notes peuvent s'y ajouter : précisions historiques ; noms qui n'ont pu être identifiés.
- Le titre honorifique ou la fonction associé à un nom peut être enregistrée pour aider à distinguer des noms qui n'ont pu l'être faute de données historiques.

NOTICES D'AUTORITE IMPORTEES

Pour établir les vedettes en caractères latins - noms de personnes et de collectivités, vedettes matière (*Library of Congress subject headings*) , collections et titres uniformes - les catalogueurs dérivent des notices d'OCLC ou des *Library of Congress authorities* .

Pour établir les vedettes de langue française, les catalogueurs de la BA consultent les notices d'autorité de BN-OPALE PLUS.

JOURNAL DE CONTRÔLE

Les ingénieurs du système de gestion de bibliothèque de la BA ont réalisé un puissant outil de journalisation. Ce journal améliore l'ancienne façon de gérer le fichier d'autorité qui consistait à balayer la totalité de l'index, pour le nettoyer en copiant et en fusionnant les doublons ou les vedettes inutilisées.

Il est créé à partir des messages qui s'affichent lors de la sauvegarde d'une vedette pour signaler les doublons et les nouvelles vedettes. Les gestionnaires des autorités peuvent produire pour chaque catalogueur ou par période un journal des doublons ou des vedettes à valider, et renforcer ainsi l'effort de cohérence et de précision au sein de l'équipe de catalogueurs.

Propositions pour favoriser l'échange de notices d'autorité en écriture arabe

Un consortium des bibliothèques travaillant en écriture arabe

Puisque la clé de la réussite dans le partage des notices d'autorité réside dans le maintien d'un haut niveau de cohérence, la certitude de prévoir ce qu'un utilisateur peut espérer trouver comme vedette facilite la recherche.

Nous recommandons de constituer un consortium réunissant les bibliothèques qui travaillent en écriture arabe, afin de garantir que tous les partenaires adhèrent aux mêmes principes pour l'établissement des vedettes d'autorité.

Le consortium ainsi constitué de bibliothèques dont le catalogue en écriture arabe est accessible en ligne élaborerait les règles de coopération, à partir desquelles on tirerait un manuel d'application, sur le modèle du manuel du *Program for Cooperative cataloging* (PCC) de la Bibliothèque du Congrès [NDLT : NACO, cité plus haut, fait partie du PCC], mais en développant en détail les spécificités du catalogue en écriture arabe.

Normalisation internationale du catalogage en écriture arabe

La « normalisation internationale » des pratiques de catalogage en écriture arabe, une fois acquise sous la responsabilité du consortium, devra se refléter dans une norme internationale de catalogage.

Des standards généralement appliqués pour cataloguer l'arabe - les AACR3 et les formats MARC21, ou encore les LCRI, - ont besoin d'être complétés par des exemples réels de notices bibliographiques et d'autorité en écriture arabe, de la même manière que les AACR2, les LCRI, et MARC21 donnent des exemples en langues occidentales.

Modèles proposés par la Bibliotheca alexandrina pour la coopération en matière de notices d'autorité en écriture arabe

1. Notice d'autorité complète en écriture arabe, avec, dans l'étiquette de lien 700, la forme parallèle translittérée, telle qu'on la trouve dans les *Library of Congress Authorities*. (Figure 1).

Figure 1

MARC Editor - Bibliotheca Alexandrina			
008			050317n acannaabn a aaa d
040			\a EG-AIBA \b ara \c EG-AIBA
100	1		\a ت. 975 هـ \d ،قره دده، كمال الدين دده خليفة \a
400	0		\a ت. 1565 م \d ،دده خليفة \a
400	0		\a ت. 973 هـ \d ،دده خليفة \a
400	1		\a ت. 975 هـ \d ،دده افندى، ابراهيم بن يحيى خليفة \a
400	0		\a ت. 975 هـ \d ،دده جونكى \a
400	0		\a ت. 975 هـ \d ،دده جنقى افندى \a
400	0		\a ت. 975 هـ \d ،ابراهيم بن يحيى خليفة \a
400	1		\a ت. 975 هـ \d ،خليفة، ابراهيم بن يحيى \a
400	1		\a ت. 975 هـ \d ،خليفة، دده \a
400	1		\a ت. 975 هـ \d ،قاره داده \a
670			\a ص.ع. (ابراهيم بن يحيى خليفة \b) --له السياسه الشرعية، 19، المشهور، دده افندى، المتوفى 973 هـ) ص. 50 (دده خليفة (ت. 973 هـ) هو المولى كمال الدين المعروف بدده خليفة الحنفى او داده (جنقى افندى الاماسى، واسمه ابراهيم ويشتهر بلقب قاره داده
670			\a (دده خليفة، ت. 973 هـ / 1565 م) \b :كحالة \a
670			\a (قره دده، كمال الدين دده خليفة، ت. 975 هـ) \b :شعبان خليفة \a
700	0	0	\a Dadah Khalifah, \d d. 1565 \0 (EG-AIBA)0091885

(z) Authority data (x) Author/name

MARC 21 Authority: Authority OPAC Modified

OPAC1

2. Notice d'autorité complète en écriture latine, avec, dans l'étiquette de lien 700, la forme en écriture arabe construite sur le modèle des *Library of Congress authorities*. (Figure 2).

Figure 2

008		041118n acannaabn a aaa
010		\a n 84220632 \z n 88202978
035		\a (OCoLC)oca01316400
040		\a DLC \b eng \c DLC \d NIC \d EG-AIBA
100	1	\a Shāfi'i, Muhammad ibn Idris, \d 767 or 8-820
400	0	\a Muhammad ibn Idris al-Shāfi'i, \d 767 or 8-820
400	0	\a Asy-Syafi, \d 767 or 8-820
400	0	\a Abū 'Abd Allāh Muhammad ibn Idris al-Shāfi'i, \d 767 or 8-820
400	1	\a Shāfi'i, Abū 'Abd Allāh Muhammad ibn Idris, \d 767 or 8-820
400	0	\a Sjafi'i, \d 767 or 8-820
400	0	\a Syafi'i, \d 767 or 8-820
670		\a His al-Umm, 1980- : \b v. 1, t.p. (al-Imām Abū 'Abd Allāh Muhammad ibn Idris al-Shāfi'i; Asy-Syafi'i)
670		\a LC data base, 2-20-85 \b (hdg.: Shāfi'i, Muhammad ibn Idris, 767 or 8-820)
670		\a Imoe tadjoe Sjalatin, 193-?: \b t.p. (poedjonggo Imam Sjafi'i)
670		\a Ensiklopedi nasional Indonesia, 1988-1991 \b (Syafi'i, Imam, 767-820; complete name Abu Abdallah Muhammad bin Idris bin Al-Abbas bin Utman bin Syafi'i Al-Hasyimi Al-Muthaliby Al-Quraisy)
700	1	4 \a شافعي، محمد بن ادريس \d 767 0\ م 820-8 (EG-AIBA)775794

(z) Authority data (x) Author name

MARC21 Authority: Authority OPAC Modified

OPAC1 / OPAC2

3. Notice d'autorité complète en écriture latine, avec, dans l'étiquette de lien 700, la forme du nom en écriture arabe tel qu'il figure dans *Maaq*, la source d'autorité principale de la BA. (Figure 3).

Figure 3

MARC Editor - BibAlex			
008			041118n acannaabn a aaa
010			\a n 84220632 \z n 88202978
035			\a (OCoLC)oca01316400
040			\a DLC \b eng \c DLC \d DLC \d NIC \d EG-ALBA
100	1		\a Shāfi'i, Muhammad ibn Idris, \d 767 or 8-820
400	0		\a Muhammad ibn Idris al-Shāfi'i, \d 767 or 8-820
400	0		\a Asy-Syafi, \d 767 or 8-820
400	0		\a Abū 'Abd Allāh Muhammad ibn Idris al-Shāfi'i, \d 767 or 8-820
400	1		\a Shāfi'i, Abū 'Abd Allāh Muhammad ibn Idris, \d 767 or 8-820
400	0		\a Sjaffi, \d 767 or 8-820
400	0		\a Syafi'i, \d 767 or 8-820
670			\a His al-Umm, 1980- : \b v. 1, t.p. (al-Imām Abū 'Abd Allāh Muhammad ibn Idris al-Shāfi'i; Asy-Syafi'i)
670			\a LC data base, 2-20-85 \b (hdg.: Shāfi'i, Muhammad ibn Idris, 767 or 8-820)
670			\a Ilmoe tadjoe Sjalatin, 193-?: \b t.p. (poedjonggo Imam Sjaffi)
670			\a Ensiklopedi nasional Indonesia, 1988-1991 \b (Syafi'i, Imam, 767-820; complete name Abu Abdallah Muhammad bin Idris bin Al-Abbas bin Utman bin Syafi'i Al-Hasyimi Al-Muthaliby Al-Quraisy)
700	1	7	\a الشافعي، ابو عبد الله محمد بن ادريس بن العباس بن عثمان بن شافع بن السائب القرشي المكي، \d 150-204 هـ(EG-ALBA)775794\2maaq

(z) Authority data (x) Author name

MARC21 Authority: Authority OPAC Modified

OPAC1 / OPAC2

Conclusion

La difficulté d'établir un catalogue collectif arabe réside principalement dans l'absence d'instruments de travail spécifiquement conçus pour la langue arabe. La plupart des outils disponibles aujourd'hui sont des traductions d'ouvrages occidentaux qui n'ont pas été systématiquement « arabisés ». Par exemple, les règles générales utilisées pour le catalogage dans bon nombre de pays arabes sont les "*Anglo-American Cataloguing rules*". Le recours aux normes pour établir les notices bibliographiques ou d'autorité n'est ni répandu ni codifié. Les notices bibliographiques de documents en langues autres que l'arabe sont généralement acquises auprès de réservoirs étrangers, tandis que le catalogage des documents en arabe est fait par chaque bibliothèque individuellement.

Ajouté à cela, le degré d'adoption des normes et les règles d'application est loin d'être uniforme. Cela est dû à l'absence de consensus ou de recommandations édictées à l'échelle d'un pays, ainsi qu'au manque de règles d'application codifiées. L'incohérence des données est le principal obstacle à la mise en place d'un catalogue collectif. Si un catalogue collectif arabe doit être créé, ces outils doivent être exhaustivement revus, mis à jour, et adaptés à leur utilisation en langue arabe. Une organisation spécifique doit se voir confier la responsabilité de cette révision, afin d'en garantir le caractère systématique. L'organisation choisie remplira ce rôle de la même manière que la Library of Congress et OCLC, en ce qui regarde la responsabilité et la propriété du développement de ces outils.

Les catalogues collectifs ne sont pas seulement des outils de localisation des documents dans les bibliothèques. Ils apportent une vision cohérente des collections de nombreuses bibliothèques ou de fonds. Ils vont au-delà des fonctions habituelles du catalogue d'une bibliothèque, puisque non seulement ils rassemblent dans la réponse qu'ils fournissent à la recherche du lecteur les œuvres du même auteur ou sur le même sujet, mais aussi ils réunissent pour l'utilisateur les divers exemplaires d'une même œuvre (qui peut-être ont été décrits différemment par différentes bibliothèques). Les formes d'autorité des noms et des sujets que souvent ils proposent permettent de mieux répondre à l'objectif de base d'un catalogue, qui est de regrouper les œuvres du même auteur ou sur le même sujet. Ils peuvent compenser par là les divergences rencontrées dans les pratiques de catalogage des bibliothèques participantes.

En outre, les catalogues collectifs permettent de rechercher de manière cohérente les notices provenant d'institutions diverses, en ce sens que ces notices sont toutes indexées de la même façon puisque les index sont toujours constitués à partir des mêmes zones des notices ; il en va de même pour la façon dont les clés de recherche telles que les mots ou les noms de personne sont extraites de ces zones et normalisées pour l'indexation.

Il est notoire que le contrôle d'autorité fonctionne mieux dans un environnement de catalogage partagé où la dérivation des notices est très importante. Sinon, une bibliothèque doit mettre au point ses propres règles quant à la façon d'établir les vedettes localement dans son propre catalogue et d'en maintenir la cohérence. Pourtant toute bibliothèque s'intéresse à l'interaction avec d'autres catalogues ainsi qu'à la participation éventuelle à des catalogues collectifs ou à des bases bibliographiques partagées, à tout le moins, à l'échange de notices bibliographiques et d'autorité par le protocole Z39.50.

C'est ici qu'apparaît la nécessité d'établir des règles mutuellement acceptées pour l'échange de notices.

Bibliographie

Ouvrages imprimés

- Kahhālah, Ridā. *Mu'jam al-Mu'alifīn*. Bayrūt: Mu'assasat al-Risālah, [19--]
- Kātip Celebī. *Kitāb al-Ḥadīth wa-al-funūn*. Istanbul: S.N., 1992.
- Khalīfah, Sha'bān Abd al-'Azīz. *Ḥadīth al-'Arabīyah al-qadīmah*. al-Qāhirah: al-Maktabah al-Akādīmīyah, 1996.
- *Mu'jam al-matbū'āt al-'Arabīyah wa-al-mu'arrabah*. Bayrūt: Dār Ṣadir, [19--]
- Zirkilī, Khayr al-Dīn. *Al-'Alām*. Bayrūt: Dār al-'Ilm lil-Malāyīn, 1997.

Ressources électroniques

- Library of Congress. (2004). *AACR2*. Retrieved April 12, 2004, from <http://desktop.loc.gov/>.
- Library of Congress. (2004). *Library of Congress Authorities*. Retrieved April 12, 2004, from <http://authorities.loc.gov/>.
- Library of Congress. (2004). *Library of Congress Rule Interpretations*. Retrieved April 12, 2004, from <http://desktop.loc.gov/>.
- Princeton University Library. (2005). *Arabic NACO Manual*. Retrieved April 27, 2005, from <http://infoshare1.princeton.edu/katmandu/cp20/aranatoc.html>
- Zaydān, Yūsuf. (2004). *Luminaries of Islam*. Retrieved April 12, 2004, from <http://www.ziedan.com/default.htm>.